MINISTÈRES
ÉCONOMIQUES
ET FINANCIERS

Liberté
Égalité
Fraternité

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
SOUS-DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – SRH3A

DELÉGATION DÉPARTEMENTALE DE L'ACTION SOCIALE
DE LA SOMME
1D RUE VINCENT AURIOL
80000 AMIENS

Restauration collective au 1er août 2025

Le prix moyen d'un repas a été acté par le Secrétariat Général à 6.15 euros pour les restaurants conventionnés.

Dans la Somme, divers restaurants sont à disposition des agents :

AMIENS

Restaurant administratif Rollin :

Adresse : 1-3 rue Pierre Rollin, 80000 AMIENS

Procédure de demande de carte d'accès au restaurant :

La demande est à faire directement auprès du gestionnaire. Il faut remplir un formulaire et ce document doit être accompagné soit d'une attestation de la Direction de l'indice de l'agent soit de la dernière fiche de paye de celui-ci avec l'indice indiqué. Ce formulaire est disponible directement auprès du gestionnaire ou de la Délégation départementale de l'action sociale de la Somme.

Tarif :

Les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 638 (indice nouveau majoré : 539) bénéficient de la subvention repas interministérielle fixée à 1,52 euro ou 1,62 euro TTC selon le restaurant.

Restaurant Adrien FAUGA :

Adresse : 20 rue Saint-Martin aux Waides, 80000 AMIENS
Service : de 11h30 à 13h30

Procédure de demande de carte d'accès au restaurant Adrien FAUGA :

Faire renseigner un formulaire de demande d'accès par le demandeur et son service de Ressources humaines et le transmettre au restaurant, accompagné d'une photo d'identité originale (toute photocopie sera refusée) et du dernier bulletin de salaire. Ce formulaire est disponible directement auprès du gestionnaire ou de la Délégation départementale de l'action sociale de la Somme.

Tarif :

Le prix de revient moyen de chaque repas est fixé à 7,67 euros.

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement versée par le MEF, calculé sur la base du prix moyen d'un repas est fixé à 1,52 euro TTC par repas.

Les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 638 (indice nouveau majoré : 539) bénéficient de la subvention repas interministérielle fixée à 1,62 euro TTC.

Restaurant Inter-entreprise SNCF :

Adresse : 27 rue Riolan, 80000 AMIENS

Procédure de demande de carte d'accès au restaurant Inter-entreprise SNCF :

L'accès au restaurant se fait sous forme de badge. Le badge sera demandé lors du premier passage et remis lors du second, le gérant du restaurant indiquera l'indice de l'agent à l'aide de la liste précédemment fournie par nos soins pour pouvoir bénéficier des bonnes subventions. Les agents auront la possibilité d'alimenter leur badge du montant qu'ils souhaitent.

Tarif :

La tarification pratiquée par le restaurant est une tarification au plat.

Le prix moyen d'un repas s'établit à 12,40 euros TTC.

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement versée par le MEF, calculé sur la base du prix moyen d'un repas est fixé à 6,25 euros TTC par repas.

Les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 638 (indice nouveau majoré : 539) bénéficient de la subvention repas interministérielle fixée à 1,62 euro TTC.

Restaurants du CROUS :

Adresses :
Restaurant du Bailly : avenue des facultés (accès voiture par Avenue Paul Claudel) 80480 Salouël
Restaurant administratif de la Rotonde : chemin du Thil, campus sud, Amiens
Restaurant Saint Leu : rue de la Plumette, 80000 Amiens
Restaurant la Veillère : petite rue de la Veillère, 80000 Amiens
Restaurant UNILASALLE : 14 quai de la Somme, 80000 Amiens

Sur leur site internet, vous trouverez les adresses, les horaires et les menus : https://www.crous-amiens.fr/se-restaurer/ou-manger/

Procédure de demande de carte d'accès aux restaurants du CROUS :

Pour créer un compte IZLY vous permettant de bénéficier du tarif conventionné, ils ont besoin :

- Nom, Prénom
- Adresse mail
- N° de téléphone
- Date de naissance
- Dernière fiche de paie (indiquant l'indice de rémunération)

Lorsqu'ils auront paramétré le compte, il faudra télécharger l'application IZLY. Si l'agent ne peut pas télécharger cette application, alors ils lui donneront une carte IZLY.

Voici les adresses mail à contacter :
ru.amiens-sud.secretariat@crous-amiens.fr **ou** ru.amiens-centre.secretariat@crous-amiens.fr

Tarif :

La tarification pratiquée par le restaurant est une tarification au plat.

Le prix moyen d'un repas s'établit à 08,00 euros TTC pour un plateau composé d'un plat et deux périphériques.

Le montant de la participation aux frais de fonctionnement versée par le MEF, calculé sur la base du prix moyen d'un repas est fixé à 1,85 euro TTC par repas.

Les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 638 (indice nouveau majoré : 539) bénéficient de la subvention repas interministérielle fixée à 1,62 euro TTC.

PERONNE

Restaurant administratif :

Adresse : 2 avenue Charles de Gaulle, 80200 PERONNE

Procédure de demande d'accès au restaurant :

La demande est à faire directement auprès du gestionnaire accompagnée du dernier bulletin de salaire. Il n'y a pas de carte d'adhérent à l'ADEFIP, juste une cotisation annuelle de 6,00 euros.

Tarif :

Les agents dont l'indice brut est inférieur ou égal à 638 (indice nouveau majoré : 539) bénéficient de la subvention repas interministérielle fixée à 1,62 euro TTC.

Coins repas / Titres restaurants (carte SWILE) :

Les unités de travail se trouvant à plus d'un kilomètre d'une solution de restauration collective doivent être dotées d'un coin repas, équipé par la délégation à l'action sociale si les conditions d'hygiène et de sécurité sont suffisantes.

Des titres restaurant peuvent être attribués de manière exceptionnelle à certains agents sous la forme d'une carte bancaire SWILE. Leur valeur faciale est de 6,00 euros. Le ministère participe à hauteur de 50%, l'autre partie (3,00 euros) à la charge de l'agent est prélevée sur son salaire. 18 titres maximum sont attribués chaque mois à un agent qui travaille à temps complet. Un décompte s'applique en cas de temps partiel. L'utilisation de la carte est interdite les dimanches et jours fériés sauf exception.